

## J'ai besoin de soudicy ?

Je me rends au **comptoir d'échange** le plus proche ou je contacte l'association.

Les euros échangés sont déposés dans un **fonds de garantie**, dans une **banque éthique** qui finance des projets locaux.

## Qui s'en occupe ?

L'association **Soudicy** rassemble des commerçants, producteurs, professionnels et particuliers qui travaillent au **développement** de cette monnaie locale complémentaire et citoyenne sur le département de l'Allier et qui en assurent la **gestion quotidienne**. Chaque **premier samedi du mois** est organisée une rencontre mensuelle **ouverte à toutes et à tous**.

Pour en savoir plus sur l'organisation de l'association, rendez-vous sur le **site de l'association**.

## Pour adhérer

Je signe la **charte** de l'association et je remplis le **dossier d'adhésion** que je trouve sur le site : [www.lesoudicy.fr](http://www.lesoudicy.fr)

J'envoie le tout avec ma **cotisation** ( libre, à partir de 5 euros ) à :

Soudicy  
17 rue Pasteur  
03430 Cosne d'Allier

## J'ai une question ?

Site : [www.lesoudicy.fr](http://www.lesoudicy.fr)

Adresse mail : [contact@lesoudicy.fr](mailto:contact@lesoudicy.fr)

Facebook : Le soudicy – Monnaie locale complémentaire et citoyenne de l'Allier



# SOUDICY

Monnaie locale de l'Allier

## Guide professionnel



## Qu'est-ce qu'une monnaie locale complémentaire et citoyenne ?

C'est un **soutien** à l'économie **locale, réelle et éthique** qui s'utilise en **parallèle** de l'euro, qui ne pourra en aucun cas la remplacer et qui permet de stimuler la **transition** vers une économie plus **respectueuse de l'être humain et de l'environnement**.

## Comment ça marche ?

**1 soudicy = 1 €**

Tous les **soudicy** mis en circulation ont une contrepartie en euros.

Les monnaies locales sont des moyens de paiement **sécurisés, reconnus par la loi** sur l'économie sociale et solidaire de 2014.

## Pourquoi accepter les paiements en soudicy ?

- Je **dynamise** l'économie sur mon territoire
- Je favorise les **circuits courts**
- Je valorise mon **implication** dans la vie locale
- Je me rends **visible** aux adhérents sur tout le département
- Je développe de **nouveaux partenariats locaux**

## Et mes soudicy qu'est-ce que j'en fais ?

- Je peux **rendre la monnaie** aux adhérents
- Je peux **régler les factures** de mes fournisseurs adhérents
- Je peux payer une **partie des salaires** en **soudicy** ( avec l'accord du salarié et dans la limite de **1500 soudicy par mois** )
- Si j'en ai trop ( Quel succès ! ) je peux les **reconvertir en euros** auprès de l'association

## Je souhaite devenir comptoir d'échange ?

L'association met à ma disposition les **documents nécessaires** et un **fonds de caisse**, qu'elle vient réapprovisionner selon mes besoins.

Les adhérents du réseau peuvent venir échanger leurs euros contre des **soudicy** sur présentation de leur **carte de membre**. Si une personne veut obtenir des **soudicy** mais ne fait pas encore **partie du réseau**, je lui propose d'y adhérer.

## Et dans ma caisse ?

Comme **1 soudicy = 1 €**, je peux les **mélanger** dans ma caisse.

Dans tous les cas, les paiements de mes clients sont **enregistrés et déclarés en euros** dans mes **déclarations fiscales** ( TVA, BIC, IS, IR... ) et **sociales** ( URSSAF, etc ).

J'utilise un **sous-compte de la classe 530** (caisse) pour ma **comptabilité**.

J'ai le choix de tenir un **solde journalier ou hebdomadaire** dans les deux monnaies ou dans une seule.

Si ma caisse enregistreuse le permet, je peux créer un **nouveau mode de paiement soudicy**.

## Comment rendre la monnaie ?

L'article coûte **5,70 soudicy**.

Le client me donne **5 soudicy** et 70 centimes d'euros. Je n'ai rien à lui rendre.

Le client me donne **5 soudicy** et 1 euro. Je lui rends 30 centimes d'euros.

L'article coûte **5 soudicy**.

Le client me donne **10 soudicy**. Je lui rends **5 soudicy**.

Je ne peux pas rendre des euros sur un paiement en **soudicy** ( comme pour les tickets restaurant ).